L’examen clinique des seins, c’est quoi ?

Cet examen doit être réalisé par un professionnel (médecin, gynécologue, sage-femme) car il nécessite une compétence dans la pratique de gestes techniques à effectuer.

Cet examen consiste en :

1. Une inspection visuelle des seins

Le professionnel recherche :

. un changement ou une différence dans la forme des seins,
. des différences de couleur de peau, de température (rougeur, chaleur,…)
. une anomalie au niveau du mamelon (écoulement, changement de forme…).

2. Une palpation des seins et du mamelon

Cela permet au professionnel :
. d’évaluer la taille, la consistance, la localisation et la mobilité d’une anomalie décelée,
. d’examiner la forme du mamelon et de l’aréole,
. de palper les ganglions lymphatiques situés dans la région des aisselles (creux axillaires) et dans les régions situées au-dessus et en-dessous de la clavicule.

Si le médecin détecte une anomalie, il vous prescrira des examens complémentaires afin de vérifier la présence d’un cancer du sein ou d’autres problèmes de santé.

La détection d’une anomalie ne signifie pas que l’on a un cancer. Le plus souvent, il s’agit d’une modification bénigne (kyste, fibrome, *mastose*…)

Cet examen est recommandé une fois par an, pour toutes les femmes, dès l’âge de 25 ans, dans le cadre d’un suivi médical annuel, d’une contraception, d’un problème gynécologique.
Si on ne vous le propose pas, demandez-le à votre médecin, gynécologue ou sage-femme !

Source : L'examen clinique des seins | Vivre comme avant